

MC/2307

**Original : anglais
23 novembre 2010**

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR

SOUMISE PAR *SCALABRINI INTERNATIONAL*

MIGRATION NETWORK (SIMN)

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUmise PAR SCALABRINI INTERNATIONAL
MIGRATION NETWORK (SIMN)**

1. Par lettre datée du 23 octobre 2010, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Président et Directeur exécutif de *Scalabrini International Migration Network* (SIMN) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 19 novembre 2010, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 23 OCTOBRE 2010 ADRESSEE PAR LE PRESIDENT ET
DIRECTEUR EXECUTIF DE SCALABRINI INTERNATIONAL MIGRATION
NETWORK (SIMN) AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

Comme suite aux entretiens avec le Conseiller principal de l'OIM pour les Amériques, j'aimerais vous adresser la demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations présentée par *Scalabrini International Migration Network* (SIMN), en vue d'établir une relation formelle et constructive entre la Congrégation Scalabrini – par l'intermédiaire du SIMN – et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Scalabrini International Migration Network (SIMN) est une association à but non lucratif, créée à Bruxelles en 2006 et constituée à New York en 2007, dont l'objectif est de promouvoir la dignité et les droits des migrants et des personnes en déplacement partout dans le monde (les certificats de constitution du SIMN à Bruxelles et à New York sont joints en annexe*). En 2009, le SIMN a été accrédité auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA). En 2001, le *Center for Migration Studies* (CMS), qui fait partie du SIMN, s'est vu accorder le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Le SIMN a pour mission de protéger et de promouvoir la dignité et les droits des migrants, des réfugiés, des déplacés internes, des gens de mer et des personnes en déplacement. Ses objectifs sont guidés par l'importance fondamentale de la dignité universelle inhérente à chaque personne, les liens étroits qui unissent tous les êtres humains et tous les pays, et la satisfaction des besoins de la personne humaine dans son intégralité en tant qu'objectif des politiques publiques.

Dans un contexte caractérisé par une reprise des mouvements massifs d'immigrants et de réfugiés, ainsi que par des politiques d'immigration restrictives, des violences xénophobes et des nations nouvelles constituées de populations multiculturelles, le SIMN s'efforce d'apporter les connaissances et la compréhension nécessaires à l'élaboration de politiques judicieuses et à l'instauration d'un débat constructif, tant au plan national qu'international, ainsi que de fournir des programmes et des services appropriés aux migrants, aux réfugiés, aux déplacés internes et aux personnes en mouvement. Le SIMN mène ainsi des projets opérationnels pour aider les migrants, les réfugiés, les travailleurs du secteur maritime et leurs organisations dans le monde entier. Son rôle consiste principalement à faire en sorte que ces organisations se conforment à des exigences spécifiques avant la mise en place du projet. Le SIMN effectue une évaluation du contexte social, géopolitique et historique du projet et, au stade opérationnel, fournit une aide en matière de formation du personnel et d'assistance technique. En outre, il apporte un appui en donnant son avis et en évaluant les effets du projet après sa mise en place, afin de s'assurer que celui-ci a atteint ses objectifs.

*Non reproduits.

Pour garantir la réalisation des activités précitées, le SIMN agit en qualité de personne morale chargée de représenter toutes les entités de la Congrégation Scalabrini opérant sur le terrain auprès des organisations gouvernementales, non gouvernementales, nationales et internationales, afin de coordonner les activités en faveur des migrants, des réfugiés et des personnes en déplacement.

Conformément à son approche interdisciplinaire et à sa perspective internationale de fourniture de services et de programmes, le SIMN conduit des recherches scientifiques, des programmes de formation et de sensibilisation, et fournit des services et une assistance technique par le biais des réseaux suivants*.

Le SIMN organise des conférences nationales et internationales traitant des immigrants et des réfugiés et des effets de leur présence sur les collectivités locales et les gouvernements. La plus importante de ces conférences est le Forum international sur la migration et la paix, organisé en coordination avec les Nations Unies et des organisations internationales, gouvernementales et de la société civile.

Le SIMN et un grand nombre d'entités de la Congrégation Scalabrini coopèrent avec l'OIM depuis de nombreuses années, parfois depuis sa création, dans les domaines suivants : recherche, conseils pour des projets d'assistance aux migrants, partenariats dans des activités qui consistent à définir et à mettre en place des politiques migratoires, et projets d'aide sociale et culturelle aux migrants.

Par exemple, depuis la création, en 1999, de la Conférence sud-américaine sur la migration (*Conferencia Sudamericana de Migraciones* (CSM)) par les gouvernements des pays d'Amérique du Sud avec le soutien de l'OIM, le CEMLA (Centre d'études Scalabrini de Buenos Aires (Argentine)), l'ONG Scalabrini du Chili et la *Fundación Scalabrini* de Bolivie y ont le statut d'observateur. En outre, le *Scalabrini Migration Centre* de Manille (SMC) publie un bulletin électronique, *Asian Migration News*, en collaboration avec l'OIM ; depuis 2008, le *Center for Migration Studies* de New York organise sa conférence juridique en collaboration avec l'OIM.

Les trois principaux bureaux du SIMN se trouvent à : a) Bruxelles, pour coordonner les relations avec l'Union européenne ; b) Genève, pour coordonner les relations avec les Nations Unies et les organisations internationales ; et c) New York, pour coordonner les relations avec les Nations Unies et des organisations régionales telles que l'Organisation des Etats américains (OEA).

Etant donné que l'Organisation internationale pour les migrations est l'agence mondiale chef de file pour la gestion des migrations, *Scalabrini International Migration Network* (SIMN) souhaite établir une relation étroite et formelle avec elle en vue d'améliorer et de coordonner ses activités en faveur des migrants et des personnes en déplacement en coopération avec l'OIM.

Le SIMN sollicite l'examen de sa demande de statut d'observateur à la 99^e session du Conseil de l'OIM, qui aura lieu à Genève du 29 novembre au 2 décembre 2010.

[Formule de politesse]

* Non reproduits.

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 19 NOVEMBRE 2010 ADRESSEE PAR LE
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS AU PRESIDENT ET DIRECTEUR EXECUTIF DE
SCALABRINI INTERNATIONAL MIGRATION NETWORK (SIMN)**

Monsieur le Président et Directeur exécutif,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 23 octobre 2010 par laquelle vous me faites part du souhait de *Scalabrini International Migration Network* (SIMN) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

J'ai pris note de l'engagement du SIMN en faveur de la protection de la dignité et des droits des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des gens de mer et d'autres personnes ayant besoin de services de migration, ainsi que du renforcement de la coopération entre les deux organisations, notamment dans le domaine de la recherche, des politiques migratoires et d'autres activités humanitaires.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que votre demande soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 29 novembre au 2 décembre 2010. Un document approprié présentant formellement votre demande sera communiqué sous peu à tous les Etats Membres et observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre demande de statut d'observateur. C'est pourquoi, je me réjouis à la perspective d'un resserrement des liens entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]